

Tarif des douanes

M. Benjamin: Le gouvernement devrait dire aux producteurs céréaliers de l'Ouest qu'ils vont perdre les avantages que leur conférerait la Loi sur le transport du grain de l'Ouest pour les exportations de farine de colza et de criblures vers l'ouest des États-Unis. Dans le cadre de l'accord, ces entreprises cérésières vont devoir payer le tarif commercial.

M. le vice-président: La présidence n'est pas persuadée que cette affaire ait un rapport avec l'article en question.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je ne faisais que signaler à quel point le gouvernement est illogique lorsqu'il prétend que c'est une bonne affaire pour le secteur agricole. Demandez au ministre qui a été hué et chahuté l'autre jour par ces agriculteurs. Ces derniers et le gouvernement du Québec ont réclamé que dix points soient absolument dans l'accord pour que cette province conserve son appui au gouvernement. Et le gouvernement persiste à dire que c'est une bonne affaire pour le secteur agricole. Le gouvernement dit qu'il n'aura jamais recours à un article en particulier de ce projet de loi, mais il ne veut pas le supprimer. Le gouvernement a la promesse que les États-Unis adopteront une mesure comme celle-ci en même temps que nous, mais ils n'en font rien. Je ne vois aucune logique là-dedans.

Les engagements et les assurances que le Canada a reçus, surtout ceux des États-Unis, ne valent pas le papier sur lequel ils sont rédigés par le ministère du Revenu national. Je serais étonné que le Congrès américain y donne suite. Et même s'il le faisait, cela prendrait peut-être encore une année. Entre temps, le Canada s'est engagé à mettre le système d'harmonisation en oeuvre le 1^{er} janvier. Nous serons bien les seuls à le faire.

Quand on a affaire au marchand yankee, comme on avait coutume de dire il y a bien des années, on garde le dos au mur et son revolver prêt à tirer de l'étui. Le gouvernement ne l'a pas fait. Il ne faut pas prendre ça au pied de la lettre, bien sûr. C'est pourtant ce qu'il fallait réellement faire il y a une centaine d'années, mais on le dit maintenant au sens figuré.

Le gouvernement est encore en train de se faire avoir pour la énième fois, et nous en avons un exemple typique dans la déclaration émanant du ministère du Revenu national lui-même. C'est pourquoi rien dans le projet de loi ne devrait préciser quand il entrera en vigueur. Il ne devrait entrer en vigueur que lorsque nos partenaires commerciaux, surtout les États-Unis et le Japon, auront adopté le même genre de mesure. Nous pourrions alors donner force de loi à la nôtre.

[Français]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le nouveau tarif a été proposé après une consultation étroite du public qui a commencé il y a plusieurs années. On s'était engagé dans un processus d'harmonisation. On va livrer la marchandise.

Le secteur commercial du Canada, notamment les importateurs et exportateurs, compte sur ce projet de loi et les gens d'affaires ont effectué de nombreuses démarches pour assurer sa mise en oeuvre. Cette loi serait très avantageuse pour les entreprises puisqu'elle augmentera l'efficacité et permettra de réduire les coûts. Le gouvernement et le secteur privé ont consacré beaucoup de temps et d'efforts à la préparation de ce projet.

Monsieur le Président, j'ai des lettres ici qui disaient qu'il serait désastreux de ne pas instaurer des dispositions tarifaires, parce que tout le monde est prêt à l'heure actuelle. En retardant l'instauration, cela pourrait coûter des millions de dollars et les associations qui nous appuient dans cette démarche sont aussi importantes que le *Council of Forest Industries of British Columbia*, le *Canadian Chamber of Commerce*, le *Canadian Association of Customs Brokers*, le *Canadian Importers Association*, le *Canadian Manufacturers' Association*, le *Motor Vehicles Manufacturers Association (BIG 4)* et la liste est longue. Il y a également le *Canadian Textiles Institute*.

De même, nos principaux partenaires commerciaux qui, eux aussi, adoptent les mêmes systèmes tarifaires fondés sur le Système harmonisé le 1^{er} janvier, s'attendent à ce que le Canada joue un rôle dans le domaine du développement international, et c'est ce que nous sommes en train d'étudier cet après-midi.

J'invite donc mes collègues de la Chambre à voter contre cette motion.

[Traduction]

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, notre motion s'explique du fait que l'opposition n'a pas le droit de proposer, par le biais d'une motion, qu'une loi donnée sera proclamée au moment opportun. Car, en agissant de la sorte, elle porterait atteinte à la prérogative royale. La seule solution qui s'offre à nous est de déplorer la présence, dans le projet de loi, d'une disposition prévoyant son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1988. Le moment choisi n'est peut-être pas le plus opportun, puisque notre principal partenaire commercial n'a pas encore donné le moindre signe qu'il se dotera d'une loi semblable. D'après les derniers renseignements dont nous disposons, il est probable que M. Sam Gibbons, membre du Congrès américain, en propose une la semaine prochaine. Le système harmonisé fait encore partie, paraît-il, de la grande loi d'ensemble dont l'étude progresse très lentement au Congrès. Le gouvernement et d'autres sources nous affirment qu'ils comptent sur M. Gibbons pour proposer la loi correspondante chez nos voisins du Sud.

S'il n'en fait rien, la mesure à l'étude place nos importateurs et nos courtiers dans une situation désavantageuse. Nous aurons appliqué le système harmonisé et nos exportateurs s'en trouveront assujettis à des règles différentes de celles imposées aux Américains, et cela jusqu'à ce que les deux parties en cause acceptent et soient en mesure de mettre en oeuvre l'accord dont elles discutent depuis 1981. Il ne serait que logique, d'après nous, que le Canada ne tienne pas ses engagements avant que les États-Unis ne soient prêts à respecter les leurs.

Comme cette disposition est la dernière du projet de loi, nous présentons cet argument dans le cadre des améliorations que nous avons proposé d'y apporter. Je rappelle à la Chambre que nous nous sommes employés, au cours de ce débat, à faire reconnaître au Parlement davantage de droits et à lui permettre de procéder à un examen plus rapide de toute mesure législative commerciale concernant les tarifs et l'imposition de droits, de façon à rendre au Parlement le contrôle qu'il a de toujours exercé.